



## Un auto-école me demande un montant excessif pour retirer mon dos

Par **vivihd1**, le **25/03/2011** à **11:07**

Bonjour,

J'ai souhaité vous contacter pour vous faire part d'un problème avec un professionnel de la conduite que je rencontre actuellement.

En effet après un problème de compatibilité d'humeur et des problèmes au niveau pédagogie de cet homme, je me retrouve maintenant dans l'obligation de changer d'auto-école car je vais bientôt me retrouver dans une situation de non retour avec cet homme et je sais que je n'aurais aucune chance d'obtenir mon permis si je reste dans cette situation.

Car cet homme ne fait pas son travail correctement, les services rendus ne correspondent au service minimal qu'il devrait fournir, la première heure d'évaluation n'a pas été réalisée donc mon niveau n'a pas été évalué donc aucun compte rendu pour m'indiquer le nombre d'heure nécessaire à mon apprentissage de la conduite ne m'a été donné. Bien que j'ai été novice je veux bien croire qu'un grand nombre d'heure m'aurait été nécessaire mais dans le contrat cette heure de test doit être réalisé.

Ensuite à chaque heure de conduite aucune indication sur ce que j'allais, apprendre, faire, les objectifs ne mettait donné aussi après 10hr de conduite aucune information n'a été entrée sur mon livret de conduite, ce qui est incroyable et j'en ai la preuve avec moi. Aussi d'un point de vue pédagogie ne dire seulement que les directions à prendre et les changements de vitesse à faire pendant les heures de conduite ne pas être une façon d'apprendre à CONDUIRE, connaître ma droite de ma gauche est une chose que je sais faire depuis mon plus jeune âge. Au niveau de l'incompatibilité d'humeur ce monsieur à un réel avec certaine personne et je fais parti de cette « catégorie » de personne.

J'ai donc souhaité changer d'auto-école avant qu'un problème plus grave ne survienne.

Ce monsieur me demande 185 euros pour pouvoir obtenir mon dossier ce que je trouve inadmissible, car je ne peux pas payer pour des services non fournis car d'après moi les 10hrs de conduite ne peuvent pas être compté comme services proprement rendus

J'aurais donc souhaiter savoir les démarche a suivre pour résoudre ce probleme ou si par exemple vous trouvez que je devrais régler la somme indiquer.  
Merci de votre aide par avance